

# REGLEMENT INTERIEUR

LE FAIT DE RESIDER SUR NOTRE TERRAIN IMPLIQUE L'ACCEPTATION SANS RESERVE DU REGLEMENT CI-DESSUS. TOUTE INFRACTION ENTRAINERA L'EXPULSION DE SON AUTEUR

## CONDITIONS DE RESERVATION D'EMPLACEMENT DE CAMPING

Heures d'arrivée de 14h à 20h – Heures de départ de 9h à 12h. La réservation devient effective après acceptation de la direction de votre contrat de réservation dûment complété et signé. Une confirmation de réservation vous sera retournée et il vous appartient de la présenter à la réception le jour de votre arrivée. Le nombre maximum de personnes par emplacement étant fixé à 8 (huit). Aucune réservation ne peut être cédée à un tiers.

## CONDITIONS DE RESERVATION D'HEBERGEMENT DE LOISIRS

Heures d'arrivée à PARTIR DE 15 H jusqu'à 20h. Heures de départ de 8h à 11h MAXIMUM. Les locations peuvent se faire du samedi au samedi. La réservation devient effective après acceptation par la Direction de votre contrat dûment complété et signé, accompagné d'un acompte de 50% de la totalité du séjour + 25€ de frais de dossier (pour tout séjour supérieur à 6 nuits). Une confirmation de réservation vous sera ensuite retournée et il vous appartient de la présenter à la réception le jour de votre arrivée.

Les locations sont prévues pour 4 à 8 personnes (suivant le type de locatif). Aucune réservation ne peut être cédée à un tiers. Aucune réservation ne sera prise en considération sans la réception de l'acompte prévu.

## CAUTIONS

### Location de Mobil Home :

A votre arrivée, une caution de 400€ (par chèque, espèces, chèques vacances) vous sera demandée et restituée le jour de votre départ, déduction faite des éventuels frais de remise en état des lieux et de la valeur du matériel manquant ou détérioré (sauf litige relatif à l'état des lieux auquel cas la caution ne sera restituée qu'après un délai minimum de 10 jours). **Un inventaire est à votre disposition dans le locatif et vous disposez de 4h pour venir signaler à la réception, tout manquement, anomalie ou mauvais fonctionnement d'appareil.**

Une seconde caution de 50€ vous sera également demandée et restituée **UNIQUEMENT** dans le cas où le locatif est prêt à être reloué **IMMEDIATEMENT** soit : sol balayé et lavé dans tout le locatif, gaz nettoyé y compris brûleurs et four (suivant locatif), réfrigérateur dégivré nettoyé et **NE NECESSITANT PAS L'INTERVENTION D'UNE FEMME DE MENAGE. Un règlement global regroupant l'ensemble des cautions pourra être effectué**

### Emplacement de Camping :

Pour l'accès à l'espace aquatique, une caution de 5 € par personne vous sera demandée et restituée le jour de votre départ (uniquement Juillet et Août).

Concernant le camping des chênes verts, une caution de 40 € correspondant au badge d'accès au camping vous sera demandée et restituée le jour de votre départ.

**Un règlement global regroupant l'ensemble des cautions pourra être effectué.**

## ACCES AU CAMPING

A votre arrivée, vous devez vous présenter au bureau d'accueil muni de votre confirmation de réservation et de votre pièce d'identité afin de vous acquitter des formalités d'inscription OBLIGATOIRES. Toute modification pouvant entraîner une variation du montant du séjour doit être signalée à l'arrivée. En cas de déclaration inexacte du preneur, le présent contrat sera résilié de plein droit et les sommes versées resteront acquises au camping.

**TOUS LES CAMPEURS DOIVENT AVOIR UNE ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE ET INCENDIE VALABLE DURANT LA DUREE DU SEJOUR.**

## CIRCULATION ET VERROUILLAGE DES BARRIERES

La vitesse est limitée à **5 Km/h**. Le stationnement est interdit sur les routes et les voies d'accès. **Un seul véhicule est autorisé par emplacement.** Les véhicules doivent être IMPERATIVEMENT garés sur la parcelle ou sur les parkings attribués à votre arrivée. Ne GAREZ JAMAIS votre véhicule sur l'emplacement du voisin même s'il paraît inoccupé : des campeurs pouvant arriver à tout moment. Le verrouillage des barrières se fait à 23h00 le soir jusqu'à 8h du matin. De même, les personnes séjournant sur le camping ne doivent **pas utiliser leur véhicule pour se rendre au bar ou à un autre emplacement.** Les seuls véhicules habilités à pouvoir circuler en cas de besoin étant ceux du personnel des services du camping ou d'urgence (pompiers, ambulances, services médicaux). Les familles ou campeurs regagnant le camping après 23h00 doivent rejoindre leur emplacement ou locatif le plus discrètement possible afin de ne troubler le sommeil des vacanciers. Lorsqu'un vacancier trouble ou cause des nuisances aux autres résidents, il pourra être mis un terme immédiat et sans indemnité à son séjour.

## HYGIENE – DEGRADATION

Nous vous demandons de respecter les arbres, plantations et décorations florales et de veiller à la propreté du camping en ne jetant aucune ordures ménagère, déchets de toute nature ou papier par terre, ceux-ci doivent être déposés dans les poubelles ou containers avec tri sélectif mis à votre disposition. L'étendage du linge se fera sur séchoir à linge individuel (AUCUN fil entre les arbres ou tuteurs des plantations ou clôtures ou auvents ne sera toléré).

## BLOCS SANITAIRES

Nous vous prions de respecter les règles d'hygiène et de laisser ces lieux en état de propreté. Les parents doivent accompagner et surveiller leurs jeunes enfants dans les sanitaires.

## SECURITE / BRUIT

Pour votre sécurité, l'établissement est sous vidéo surveillance et vous serez susceptibles d'être photographié pendant votre séjour. Ces photos pourront être utilisées pour alimenter le site internet. LOI 95-73 DU 21/01/1995. Autorité responsable du droit d'accès aux images : Camping Les Chênes Verts/Camping du Golf. Modalités d'accès auprès Camping Les Chênes Verts / Camping du Golf: **Tél. 02.40.21.48.16 / 02.40.82.46.17**

La direction décline toute responsabilité en cas de vol, perte, échange, dommage ou dégradation de toute nature pendant ou suite à un séjour, de même qu'en cas de panne ou mise hors service des équipements techniques. Les barbecues sont tolérés sauf les jours de vent, de forte chaleur ou arrêté préfectoral. La direction se réserve le droit d'interdire à tout moment ces derniers dans le cas où ils deviendraient trop envahissants. Les feux directement sur le sol sont strictement interdits.

Les usagers du terrain de camping doivent éviter tous bruits et discussions qui pourraient gêner leurs voisins, les appareils sonores doivent être réglés en conséquence. Les fermetures de portières et de coffres doivent être aussi discrètes que possible. **RESPECTER LE SILENCE DE LA NATURE ET LA TRANQUILITE DE VOS VOISINS.**

## ENFANTS

Ils sont placés sous la garde de leurs parents qui sont pénalement et civilement responsables des actes et des dégâts que ceux-ci pourraient causer lorsqu'ils utilisent les jeux ou infrastructures mis à leur disposition. Ils doivent être accompagnés par des adultes aux toilettes, **à la piscine** et au toboggan, de même qu'aux aires de jeux.

## LAVAGE DES VOITURES

Il est strictement interdit de laver les voitures ou tout autre matériel sur les parkings, les voies d'accès ou emplacements.

## ANIMAUX

A l'entrée, la carte de tatouage et le certificat de vaccination devront obligatoirement être présentés. Seuls les animaux de petite taille sont acceptés dans les locatifs (sauf accord éventuel avec la direction). Les chiens d'attaque sont RIGOREUSEMENT interdits sur le camping. Les chiens et autres animaux ne doivent pas être laissés en liberté, ni même enfermés au terrain de camping, en l'absence de leurs maîtres qui en sont civilement responsables. En aucun cas, ils ne doivent être attachés aux arbres ou laissés seuls. Leurs promenades hygiéniques se feront en dehors du camping.

## REDEVANCES VISITEURS

Les visiteurs doivent impérativement se présenter à l'accueil et présenter une pièce d'identité en cours de validité. Après avoir été autorisés par la direction, et moyennant le paiement d'une redevance, ils peuvent être admis dans le terrain de camping de **8h à 23h** sous la responsabilité des campeurs qui les reçoivent. Leur véhicule restera sur l'un des parkings extérieurs.

## PAIEMENT DU SEJOUR

**Le règlement pourra se faire en chèque, espèces, ou chèques vacances.** Les chèques étrangers ne sont pas acceptés. Le solde du règlement pour la location d'hébergement de loisirs s'effectue le jour d'arrivée, excepté pour les paiements par chèque qui doivent se faire 1 mois avant la date d'arrivée. Le paiement pour les emplacements de camping s'effectue le jour d'arrivée. Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'arrivée retardée ou de départ anticipé. En cas **d'annulation de séjour** les sommes versées resteront acquises au camping (**sauf souscription d'un forfait annulation auprès du camping** où dans ce cas, l'acompte sera restitué déduction faite des frais de dossier et d'assurance annulation). Aucune réservation ne peut être cédée à un tiers.

A l'issue de chaque séjour, une facture sera automatiquement délivrée et aucun double ne pourra être édité. Il convient au preneur de prendre les dispositions nécessaires à ce sujet.

## REGLEMENT ESPACE AQUATIQUE

Celui-ci est strictement réservé aux campeurs munis de leur bracelet de piscine fourni à l'accueil et ce pendant les heures d'ouverture : **10h – 20h**. Il est obligatoire de passer dans le pédiluve et sous la douche avant de pénétrer dans les bassins. Il est formellement interdit de fumer, de manger, de courir ou de pénétrer avec ses chaussures dans l'espace aquatique. Animaux, matelas pneumatique, bateau, ballon, et parasol sont strictement interdits. Avant de pénétrer à la piscine, vous devez prendre connaissance du tableau d'affichage. **IL EST INTERDIT** de se baigner avec un tee-shirt (sauf accord préalable de la direction). Tout manquement aux consignes provoque l'expulsion immédiate de l'espace aquatique.

Pour le camping des chênes verts, avant d'utiliser le toboggan aquatique, vous devez prendre connaissance du règlement inscrit sur le panneau d'affichage. **IL EST INTERDIT** : de courir dans les escaliers, de s'arrêter dans le toboggan, de se lever, de s'accrocher aux bordures, de remonter le toboggan par la glissière, de descendre en marche arrière, de descendre en groupe accrochés les uns aux autres. **IL EST OBLIGATOIRE** : de dégager immédiatement l'aire d'arrivée, de glisser assis ou couchés les pieds en avant, d'attendre avant son départ que la personne précédente ait dégagé l'aire d'arrivée, et de respecter les consignes de sécurité.

Signature

X